

Le compte rendu du Conseil des ministres du 10 avril

Bastien Scordia

C'est la grande réforme sociétale du second quinquennat d'Emmanuel Macron. La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, a présenté en Conseil des ministres ce mercredi 10 avril le projet de loi "relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie".

Annoncé de longue date par le président de la République, ce texte vise à ouvrir la possibilité de suicide assisté mais à de strictes conditions. Cette "aide à mourir" devrait être réservée aux patients majeurs, nés en France ou résidant de longue date dans le pays, et en mesure d'exprimer clairement leur volonté. Pour bénéficier de cette "aide à mourir", il faudra également ressentir des souffrances intolérables et impossibles à traiter, physiques ou psychologiques. Quant au pronostic vital, celui-ci devra être engagé à court ou moyen terme, ce qui laisserait ainsi une grande marge d'appréciation aux soignants. À noter que ce sera in fine un médecin qui devra se prononcer sur les demandes d'aide au suicide.

À l'occasion de ce Conseil des ministres, la ministre Catherine Vautrin a également présenté une communication sur la stratégie nationale des soins palliatifs. À ce propos, elle a annoncé un plan de développement de ces soins palliatifs avec un effort de 1,1 milliard d'euros prévu sur 10 ans. Objectifs notamment : ouvrir des lits à l'hôpital et faciliter l'hospitalisation à domicile.

[Le compte rendu du Conseil des ministres](#)